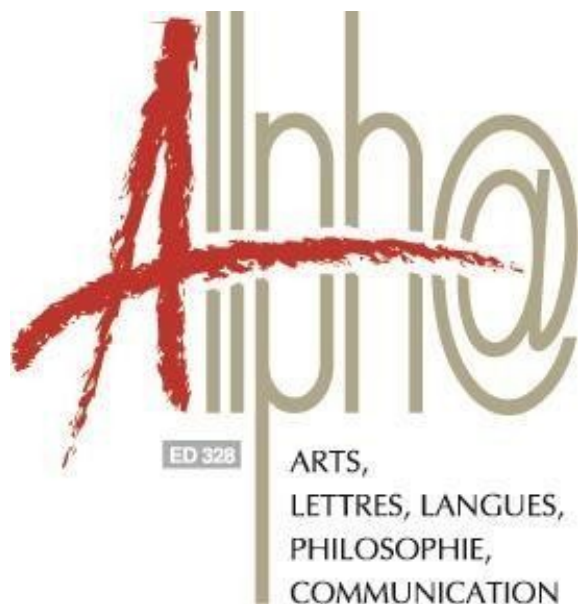


LE CONTRAT DOCTORAL UNIQUE (CDU)

MODE D'EMPLOI 2022



Direction de l'École doctorale

direction.alpha@univ-tlse2.fr

Responsable de l'École doctorale

Mme Laetitia Ferrer :

edalpha@univ-tlse2.fr

Service des Études doctorales

Contrat doctoral : Mme Lafitte-Carbone
responsable.sedoc@univ-tlse2.fr



Université
de Toulouse



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À UN CONTRAT DOCTORAL

1. Le contrat doctoral, qu'est-ce que c'est ?

Le contrat doctoral est un contrat de travail de 3 ans permettant au doctorant ou à la doctorante de réaliser son travail de thèse au sein d'une unité de recherche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une première expérience professionnelle d'enseignants-chercheurs.

Le contrat doctoral est un concours fondé essentiellement sur des **critères d'excellence** (du candidat, du projet...) et de **faisabilité** (travail réalisé en 3 ou 4 ans maximum).

- Le revenu mensuel brut est de **1768€¹** pour des activités de recherche uniquement

- Les activités complémentaires d'enseignement sont rémunérées au taux fixé pour les TD par l'arrêté du 6 novembre 1989, soit 41.41€ par heure ².

(1) bruts mensuels, au 01/02/2017

(2) L'obtention d'un service d'enseignement est indispensable pour les certifiés ou agrégés stagiaires.

2. Quand doit-on candidater à un contrat doctoral ?

La candidature doit être présentée avant la 1^{ère} inscription en thèse en tenant compte du calendrier impératif établi par l'École doctorale.

3. Restrictions

Âge : pas de condition d'âge

Date d'obtention du grade master : pas de condition de date

Nationalité : pas de condition de nationalité

Condition de diplôme : pour être inscrit en doctorat, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme national de master avec une note minimale de 14/20 au mémoire de recherche ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours établissant son aptitude à la recherche.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site Internet de L'École doctorale dans la rubrique financements de thèse

Il comprendra également les pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae
- Une lettre du-des (co)directeur(s) de thèse justifiant de l'argumentaire scientifique, tamponnée et signée par le directeur de l'unité de recherche
- Un projet de recherche (3 à 5 pages maximum)
- Une lettre de motivation
- Un exemplaire du mémoire de Master 2 pas nécessairement papier, la remise d'une clef USB nominative lors du dépôt du dossier est acceptée
- Le relevé de notes du Master 2 (traduit en français si obtenu à l'étranger)
- Tous les relevés de notes annuels depuis la Licence 1
- Les éventuels documents justificatifs (résultats de concours...)

Les candidats doivent impérativement envoyer par mail le dossier complet en un fichier unique, à l'adresse mail : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr, au plus tard le 27 juin 2022 à 12h00, délais de rigueur.

Procédure d'attribution

L'étudiant.e constitue, en lien avec sa future unité de recherche, son dossier de candidature, puis le dépose à la Division des Études Doctorales. **Attention : le dossier de candidature au CDU doit être préalablement soumis à l'unité d'accueil dans les semaines précédant le dépôt au SEDoc** (renseignez-vous auprès du responsable de l'unité de recherche).

Le Conseil de l'École doctorale auditionne les candidats présentés par les unités de recherche. À l'issue de cette audition, il attribue les contrats doctoraux.

Après ce Conseil, la liste des candidates et candidats retenus pour un contrat doctoral est affichée, et les lauréats doivent se rapprocher du Service des Études doctorales (SEDoc) pour procéder à leur inscription, permettant ainsi l'émission de leur contrat.

ÉCOLE DOCTORALE Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication

Calendrier 2022

Date limite de soutenance du Master 2 : **vendredi 24 juin 2022**

Date limite de retour des dossiers + envoi par mail du fichier pdf : **Au plus tard lundi 27 juin 2022 12h00**
Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera déclaré irrecevable.

Conseil de l'ED pour l'attribution des contrats doctoraux : **lundi 04 juillet 2022**

Les autres financements

D'autres possibilités de financement de la thèse existent. N'hésitez pas à demander conseil à vos Directeurs de recherche.

Vous trouverez sur notre site Internet les informations relatives à ces financements, ainsi que la plupart des appels d'offre en cours. Pensez à le consulter régulièrement.

<https://alpha.univ-tlse2.fr/accueil/financements-de-these/modes-de-financement>

Textes de références disponibles sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>